



Rabbi Hillel de Paritch (1795-1864) était l'un des nombreux érudits de son temps à avoir rejoint le mouvement 'hassidique. Pendant de nombreuses années, il fut un disciple dévoué du second et du troisième Rabbi de Loubavitch, Rabbi DovBer et Rabbi Mena'hem Mendel de Loubavitch.

Quand il était jeune, Rabbi Hillel entendit parler du fondateur du 'Hassidisme 'Habad, Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi et il chercha à le rencontrer. Mais l'opportunité semblait toujours échapper au jeune prodige. A peine arrivait-il dans une ville que visitait Rabbi Chnéour Zalman qu'on l'informait que le Rabbi venait de la quitter.

En fin de compte, il réussit à localiser le lieu où allait séjourner le Rabbi, avant même que celui-ci n'y soit arrivé. Pour être sûr qu'il ne perdrait pas, une fois encore, l'occasion qui se présentait, Rabbi Hillel se glissa inaperçu dans la chambre qu'allait occuper Rabbi Chnéour Zalman et se cacha sous son lit, déterminé à faire sa connaissance. **Lire la suite**

Pour préparer sa rencontre avec Rabbi Chnéour Zalman, Rabbi Hillel s'était "armé" de certaines de ses découvertes dans le domaine de l'étude talmudique. A cette époque, le jeune érudit étudiait le traité Era'him ou "Evaluations", la partie du Talmud qui traite des lois sur la manière d'apprécier la valeur des promesses de dons à la charité. Rabbi Hillel avait une question savante sur le sujet et il l'avait préparée et répétée avec diligence pour pouvoir en débattre avec le Rabbi. De sa cachette, Rabbi Hillel entendit Rabbi Chnéour Zalman pénétrer dans sa chambre. Mais avant qu'il n'ait pu faire le moindre mouvement, il entendit le Rabbi s'exclamer: "Si un jeune homme a une question concernant "les évaluations", il ferait mieux de commencer par s'évaluer lui-même !". Sous le lit, le prodige s'évanouit sur le champ. Et quand il revint à lui, Rabbi Chnéour Zalman était parti...

Le Rabbi a relaté cette histoire et a ensuite posé la question suivante: comment pouvons-nous appliquer cette histoire à nos vies ? Le traité "Evaluations" discute des lois présentées dans le chapitre 27 de Vayikra, dans notre Paracha: si une personne promet de donner quelque chose à la charité mais qu'au lieu d'annoncer une somme, elle dit: "Je promets de donner la valeur de cet individu", nous devons suivre la table des valeurs établie par la Torah, dans laquelle à chaque âge et à chaque genre (masculin ou féminin) est assignée une certaine "valeur". Mais pourquoi employer une évaluation "plate" qui rassemble dans un même groupe tant d'individus différents? Un érudit accompli ne devrait-il pas être considéré comme ayant plus de valeur qu'un simple ouvrier? La Torah enseigne que nous sommes tous égaux devant D.ieu, "depuis vos chefs de tribus, vos anciens, jusqu'à ceux qui coupent le bois et portent l'eau". Mais peut-on considérer son prochain comme doté d'une valeur égale à soi-même quand il lui paraît tellement moins talentueux et accompli?

C'est là le sens de la remarque de Rabbi Chnéour Zalman à Rabbi Hillel: si tu as une question concernant les "estimations", si tu trouves difficile d'accepter l'évaluation de la Torah de la valeur humaine, alors tu ferais mieux de commencer par t'observer toi-même avec attention. Un examen honnête de ton propre caractère et de ton comportement fera apparaître combien tu peux apprendre de chaque homme et combien tu dois t'inspirer de ceux qui te paraissent "inférieurs" à toi.

hebraica.org